



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

PROC • NUMÉRO 074 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 2 mai 2013

Président

M. Joe Preston

Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

Le jeudi 2 mai 2013

•(1130)

[Traduction]

Le président (M. Joe Preston (Elgin—Middlesex—London, PCC)): La séance est ouverte. Nous sommes légèrement en retard, mais j'aimerais tout de même terminer la séance vers midi. Je demanderais donc aux témoins et aux membres du comité de surveiller l'horloge et d'être concis dans leurs questions, réponses et commentaires.

Chaque témoin aura cinq minutes pour présenter un exposé sur sa situation et sa circonscription, après quoi nous passerons aux questions des membres. Pour l'ordre, je vais simplement aller de gauche à droite, car c'est naturel pour moi de procéder ainsi.

Monsieur Dykstra, voulez-vous commencer? Vous avez cinq minutes.

M. Rick Dykstra (St. Catharines, PCC): Pourquoi pas?

Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vous présente un sondage que j'ai mené dans ma circonscription. J'en ai déjà fait parvenir une copie à la greffière.

Ce que j'ai fait, essentiellement, c'est de soumettre aux électeurs les questions formulées par la commission afin de savoir s'ils appuient les changements proposés aux limites de leur circonscription ou si, selon eux, les limites devraient demeurer inchangées.

Comme vous pouvez le constater, en réponse aux questions de la commission, plus de 1 200 électeurs ont dit que les limites devraient demeurer les mêmes, alors que 17 personnes croient que les limites devraient être modifiées.

Lorsqu'on interroge les citoyens de la ville de St. Catharines au sujet de la configuration de la région de Niagara, bon nombre affirment que leur premier choix serait de laisser les limites telles quelles, et que leur deuxième choix serait la première proposition de la commission.

Nous sommes un peu différents dans la région de Niagara. Nous avons maintenant reçu trois propositions de la commission. Selon nous — MM. Allison, Nicholson et moi —, la première proposition est très bonne pour la région de Niagara. Elle est équitable pour tous, si l'on tient compte du nombre d'électeurs que comptera chaque circonscription. Cette proposition unifie la région de Niagara.

À partir d'aujourd'hui, une section de Hamilton doit être considérée comme faisant partie de la région de Niagara, aux fins des circonscriptions. La première proposition divisait la région de Niagara en quatre circonscriptions égales. En vertu de la dernière proposition, Dean Allison se retrouve avec environ 84 000 électeurs, alors que Rob Nicholson, deux circonscriptions plus loin, se retrouve avec plus de 126 000 électeurs. Il y a donc un déséquilibre total sur le plan géographique, mais aussi un déséquilibre total quant au nombre d'électeurs, problème que réglait la commission avec sa première proposition. Je le répète, c'était une très bonne proposition pour nous.

En terminant, monsieur le président, il est clair que les communautés d'intérêts devraient être considérées comme des communautés. Bien entendu, nous avons beaucoup de raisons de nous opposer au genre de modifications proposées. Nous préférons que la région demeure la plus unie possible — sinon dans sa configuration actuelle, au moins selon la première proposition de la commission.

Le conseil municipal de la ville de St. Catharines a appuyé en très grande majorité la première proposition, tout comme Jim Bradley, ministre libéral provincial. Je sais que les changements touchent la circonscription de Welland; M. Allen vous en dira certainement davantage à ce sujet. Toutefois, en prenant une vue d'ensemble, il est clair que la région de Niagara doit être divisée en quatre circonscriptions de tailles similaires, ce qui serait le plus avantageux pour les communautés.

C'est tout, monsieur le président. Bien entendu, je serai heureux de répondre à toutes les questions que pourraient avoir les membres du comité.

•(1135)

Le président: Merci, monsieur Dykstra.

Monsieur Allison, vous avez la parole pour cinq minutes.

M. Dean Allison (Niagara-Ouest—Glanbrook, PCC): Merci, monsieur le président.

Je serai bref, étant donné que M. Dykstra a déjà abordé tous les points.

J'aimerais ajouter un commentaire au sujet de Hamilton. Des députés qui ne sont pas de Hamilton — je crois qu'un député libéral était du nombre — ont dit que la région de Hamilton devrait faire l'objet de modifications.

Les députés de Hamilton sont unanimes: ils acceptent les changements proposés par la commission. Je tiens à le réaffirmer.

Je suis d'accord avec M. Dykstra: la première proposition est logique. Une des raisons pour lesquelles nous avons analysé cette proposition, c'est que nous voulions rééquilibrer les circonscriptions.

Ce qui m'inquiète le plus, c'est que ma circonscription passera de 115 000 électeurs à 85 000. Je crois que la région de Niagara devrait être divisée en quatre grandes circonscriptions. C'est ce que propose la commission, sauf que, comme l'a souligné M. Dykstra, une des circonscriptions comptera plus de 120 000 électeurs, alors que la mienne en perdra 25 000. Même si, comparativement aux dernières élections, cette modification sera avantageuse pour ma circonscription, je crois que les circonscriptions devraient être équilibrées sur le plan de la population.

Le dernier point que j'aimerais aborder concerne la communauté d'identité. Le premier concept était la population, le deuxième, c'est la communauté d'identité.

Il est vrai que la partie sud de St. Catharines n'a pas beaucoup en commun avec Welland. Je crois qu'une des recommandations ou positions de M. Allen était que Thorold n'avait pas beaucoup en commun avec les régions rurales de Niagara. Mais je dirais aussi que la partie sud de St. Catharines n'a pas beaucoup en commun avec Thorold et Welland.

Je tiens à le préciser aux fins du compte rendu. Je suis conscient que ce qui est logique pour nous, soit l'équilibre des circonscriptions sur le plan de la population, est remis en question par le concept des communautés d'intérêts. Vous avez reçu ma lettre; je ne reviendrai pas sur ce que j'y ai écrit. Je veux simplement réaffirmer que nous approuvons la première proposition, mais que la commission en a proposé une deuxième, puis une troisième.

Merci.

Le président: Merci, monsieur Allison.

Madame la ministre Finley, c'est formidable de vous accueillir de nouveau.

L'hon. Diane Finley (Haldimand—Norfolk): Merci. Je suis heureuse d'être ici.

Le président: Je sais que vous devez partir avant midi. Nous allons donc entendre votre exposé et celui de M. Allen, en espérant que les membres auront le temps de vous poser des questions avant que vous nous quittiez.

L'hon. Diane Finley: Merci. J'espère qu'ils n'auront pas trop de questions à me poser.

Mon problème est très simple. Selon le rapport officiel de la commission, aucun changement ne serait apporté à ma circonscription d'Haldimand—Norfolk. Pourtant, lorsqu'on regarde la carte fournie, on remarque qu'une petite partie de la circonscription a été retirée, dans la région centre-nord.

Le litige, et je n'ai pas encore réussi à le régler, concerne ce retrait. Si cette section fait partie du comté d'Haldimand, elle devrait être incluse dans ma circonscription afin de conserver l'intégrité des limites géopolitiques. Si elle fait partie de la réserve des Six Nations, elle devrait alors être incluse dans la circonscription voisine, celle de Brant, si ne je m'abuse.

Tout ce que je demande, c'est que la situation soit tirée au clair, afin que les limites électorales correspondent aux limites géopolitiques officielles.

Le président: Merci beaucoup, madame la ministre.

Monsieur Allen, c'est un plaisir de vous accueillir, vous aussi.

Nous n'avons pas siégé ensemble au comité depuis un bon moment.

● (1140)

M. Malcolm Allen (Welland, NPD): Merci beaucoup, monsieur Preston. Ce que vous dites est tout à fait vrai. Je suis heureux d'être ici. Merci.

MM. Dykstra et Allison ont souligné certaines de leurs inquiétudes. Des préoccupations ont été partagées lors des audiences qui ont eu lieu à Niagara Falls auxquelles j'étais le seul député fédéral à participer, en compagnie de deux députés provinciaux, un libéral de la circonscription de Niagara Falls et un néo-démocrate de la circonscription de Welland, ainsi que 11 autres participants.

Les maires et conseils municipaux de Niagara-on-the-Lake et Fort Erie ont adopté à l'unanimité des résolutions exprimant leur désir de rester dans les limites de la circonscription de Niagara Falls. Le juge Valin a admis que cela élargissait la circonscription, mais qu'elle restait à l'intérieur des limites permises.

En dépit de la suggestion de M. Allison et de la baisse du nombre d'électeurs dans sa circonscription, sur le plan géographique, sa circonscription est la plus grande. D'ailleurs, elle couvre près de la moitié de la péninsule du Niagara. Elle n'a pas la taille de la circonscription de Timmins—Baie James, dans le Nord de l'Ontario, mais pour le sud, c'est plutôt considérable. Sa circonscription compte également quatre des collectivités qui connaissent la croissance la plus rapide sur la péninsule à l'intérieur de la limite ouest de Niagara, ce qui signifie que le nombre d'habitants dans sa circonscription augmentera au fil des ans.

Bien entendu, nous avons fait des recommandations à la commission. Elle n'en a pas tenu compte, mais a tout de même modifié sa proposition. Il y a eu une deuxième audience, à Hamilton, où il était également question de la région de Niagara — si je ne m'abuse, j'étais le seul témoin de la région de Niagara à y participer. Lors de cette audience, j'ai dit à la commission que j'étais plutôt satisfait de leur proposition.

Elle a présenté une nouvelle proposition poussant vers le sud la limite de St. Catharines, ce qui ressemble davantage aux limites actuelles de la circonscription de M. Dykstra — la limite actuelle, moins une minuscule section à l'ouest.

Je suis très satisfait des limites de cette proposition, tout comme les maires de Welland et de Port Colborne, ainsi que les maires des municipalités qui bordent la rivière, car, ce dont la commission a tenu compte, c'est que la péninsule du Niagara a davantage une configuration Nord-Sud, le point central étant le canal Welland.

Si vous regardez attentivement, vous verrez que l'autoroute 406 et le canal Welland forment l'axe nord-sud. Les localités frontalières, situées le long de la rivière Niagara — Niagara-on-the-Lake, Niagara Falls et Fort Erie — ont toutes des postes frontaliers. En fin de compte, c'est ce dont la commission a tenu compte.

Enfin, monsieur le président, j'ajouterais que la section sud de St. Catharines fait partie de la circonscription de Welland—Thorold depuis environ 40 ans. Il est donc faux de prétendre qu'elle n'en fait pas partie. Le problème, c'est que les habitants de cette section de St. Catharines, ainsi que ceux de Thorold et de Port Colborne, n'aiment pas le nom « Welland » donné à la circonscription. Ils veulent que la circonscription soit nommée « Niagara—Centre » et ils sont très heureux d'apprendre que c'est ce qui est proposé. C'est le nom de Welland qui les dérange, pas celui de Niagara—Centre.

C'est tout, monsieur le président. Merci.

Le président: Merci.

Je vais donner à ce groupe de témoins un prix quelconque pour avoir été le plus concis. C'est formidable. Celui qui a parlé le plus longtemps a parlé pendant trois minutes. Je n'ai jamais vu de politiciens utiliser moins de la moitié du temps qui leur était accordé.

Nous allons passer aux questions des membres.

Monsieur Reid, vous avez la parole pour cinq minutes.

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC): Cinq minutes? D'accord. J'ai pris exemple sur M. Hsu après notre présentation conjointe. Il utilisait une minuterie. Je me suis procuré le logiciel en question et maintenant, j'utilise moi aussi une minuterie.

J'aimerais d'abord m'adresser à Mme Finley, si vous me le permettez.

J'ai consulté les documents très détaillés que vous nous avez fournis. Si j'ai bien compris, en regardant la carte, le litige concerne une minuscule partie de la circonscription — vous ne pouvez pas voir ce que je pointe ici, mais il s'agit d'une partie située au sud-ouest de Caledonia — qui aurait été amputée dans la proposition de la commission. La limite dévie légèrement vers l'ouest au lieu d'être droite. C'est bien cela?

L'hon. Diane Finley: Le litige tourne autour de la petite encoche que vous voyez dans la partie grise.

M. Scott Reid: D'accord. Combien de gens habitent dans cette section?

L'hon. Diane Finley: Selon les statistiques, il y aurait un électeur, mais le problème, c'est que nous n'avons pas été en mesure de déterminer...

• (1145)

Le président: Il doit s'agir d'un électeur très important.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Diane Finley: ... si cette section appartient à la réserve des Six Nations ou au comté d'Haldimand. Nous n'avons pas réussi à obtenir une réponse à ce sujet.

Si elle appartient à la réserve, j'appuie la décision de la commission afin que la réserve demeure intacte, mais si elle appartient au comté d'Haldimand, elle devrait faire partie de la circonscription. Mais nous n'avons pas encore éclairci la question.

M. Scott Reid: D'accord.

L'hon. Diane Finley: Nous avons des informations conflictuelles.

M. Scott Reid: Oui, il en a été question à quelques reprises dans les médias au cours des dernières années.

Monsieur Dykstra, j'aimerais que vous fassiez parvenir une copie de votre sondage à la greffière. Elle doit le faire traduire avant de nous le distribuer. Ce serait utile pour nous de prendre connaissance des questions du sondage.

Simplement pour m'assurer d'avoir bien compris, MM. Dykstra, Allison et le ministre Nicholson — qui n'est pas ici — sont tous d'accord sur les limites proposées.

Monsieur Allen, vous n'êtes pas d'accord avec vos collègues. Est-ce que je résume bien la situation ou êtes-vous d'accord avec eux?

M. Malcolm Allen: La situation de Mme Finley n'a aucun impact sur ma circonscription, alors je n'ai rien à dire sur le sujet. Le problème dépend des demandes de MM. Allison et Dykstra. S'ils demandent à ce que l'on revienne aux limites de la première proposition de la commission, alors je m'y oppose.

Sinon...

M. Scott Reid: Car cela aurait des conséquences sur les limites de votre circonscription.

M. Malcolm Allen: C'est exact.

M. Scott Reid: Si leurs demandes n'ont aucun impact sur les limites de votre circonscription, vous n'avez pas de problème avec cela. Vous êtes ici pour confirmer que vous voulez que les limites demeurent inchangées.

M. Malcolm Allen: C'est exact.

Si je lis les lettres présentées par MM. Allison et Dykstra... M. Dykstra demande à ce que la limite ouest de sa circonscription soit repoussée jusqu'aux limites urbaines de St. Catharines. Cela n'aurait aucun impact sur ma circonscription, alors ça ne me pose pas de problème.

M. Scott Reid: Je vois, très bien.

Maintenant, M. Dykstra et M. Allison, vous réclamez tous deux la même chose que le ministre Nicholson, c'est-à-dire que les délimitations demeurent... Vous êtes tous les trois d'accord là-dessus.

M. Rick Dykstra: C'est exact.

Nous avons jugé que les modifications apportées dans la première version étaient sensées. Elles sont évidemment bien documentées et elles permettent d'assurer une bien meilleure représentation pour la région de Niagara.

M. Allen mentionne que le canal Welland est un repère géographique qui peut aider à délimiter la circonscription. J'avancerais que l'escarpement du Niagara suit une ligne nord-sud parfaite, et ce serait l'idéal pour les nouvelles délimitations des circonscriptions. Par rapport aux délimitations actuelles, il est encore plus sensé que la circonscription de M. Allison, Niagara Ouest, comprenne une partie de ce territoire, si nous devons utiliser le canal Welland et l'escarpement du Niagara comme points de repère.

Les résidents de la partie sud de St. Catharines ne se plaignent pas du fait que leur circonscription porte le nom de Welland, ils ont plutôt l'impression de ne pas en faire partie. Ils ont davantage l'impression d'appartenir à la ville de St. Catharines.

J'aurais certainement pu vous présenter des données éloquentes illustrant le nombre de personnes provenant de cette partie de la ville qui viennent à mon bureau pour avoir de l'aide. Elles n'ont jamais compris pourquoi les délimitations ont été établies de cette façon.

Ces changements tiennent compte de cela.

M. Scott Reid: Désolé, je n'ai que 15 secondes, mais j'aurais une question à poser.

Il y a eu des audiences supplémentaires dans votre région.

Ai-je raison de croire qu'il n'y a eu que la carte de la proposition initiale, comme partout ailleurs, et ensuite celle du deuxième rapport? Il n'y a eu que deux cartes, mais on a tenu des audiences supplémentaires. Est-ce bien cela?

M. Dean Allison: Oui.

Je vais revenir sur le point qu'a soulevé M. Allen. Si nous n'avons pas fait d'autre proposition, c'est parce que nous sommes satisfaits des premières cartes présentées.

M. Rick Dykstra: Oui, nous avons dit à la commission que nous étions satisfaits.

M. Dean Allison: Nous avons dit à la commission que cela nous convenait, alors nous ne sommes pas allés argumenter pour qu'on les modifie. C'est pour cette raison que nous n'étions pas là.

M. Scott Reid: Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Reid.

Madame Latendresse, vous avez cinq minutes.

[Français]

Mme Alexandrine Latendresse (Louis-Saint-Laurent, NPD): Merci, monsieur le président.

Je remercie nos témoins de leurs présentations.

Je vais commencer par Mme Finley car, si j'ai bien compris, elle doit partir bientôt.

Madame Finley, d'après ce que vous avez dit, le petit changement que vous proposez affecte le comté de Brant?

L'hon. Diane Finley: Oui.

Mme Alexandrine Latendresse: Je voulais que ce soit clair.

Avez-vous l'appui du député de la circonscription?

L'hon. Diane Finley: C'est M. McColeman et il n'y a pas de problème. C'est une question relative à l'intégrité des frontières pour les Premières Nations? Il s'agit de savoir si cela fait partie du comté de Haldimand—Norfolk?

Mme Alexandrine Latendresse: D'accord.

Bien sûr, quand on prépare le rapport, c'est plus facile quand il y a un consensus parmi les gens qui sont concernés par le changement.

L'hon. Diane Finley: Il n'y a qu'une personne qui est impliquée.

En fait, j'aimerais que les frontières électorales soient similaires pour préserver l'intégrité des deux comtés. Toutefois, je n'ai pas pu déterminer si cette parcelle de terre fait partie de la réserve ou non.

• (1150)

Mme Alexandrine Latendresse: D'accord. Merci.

Est-il possible de voir à l'écran la version proposée et la version qui figure dans le rapport pour les comtés dans la région de Niagara. On pourrait regarder dans la région de Niagara-Ouest, pas exemple. C'est pour mieux comprendre de quoi il s'agit.

Ma question s'adresse à M. Allison.

Dans votre lettre, vous faites des propositions. Vous voudriez apporter certains changements au comté. Savez-vous exactement combien de gens cela affecterait?

[Traduction]

M. Dean Allison: Selon la proposition originale, la population de toutes les circonscriptions demeurait équilibrée, et c'était l'intention première; cela nous donnait donc environ 115 000 personnes par circonscription. Hamilton compris, c'est le nombre que j'avais. Maintenant, le Tout-Hamilton est content, mais je perds 25 000 personnes. Avec la nouvelle proposition, je passe de 115 000 personnes à 85 000. Le problème que je vois est que l'intention initiale de la commission était d'équilibrer les circonscriptions.

Je sais qu'on pense aux intérêts d'une collectivité, l'autre volet de cette initiative, mais au point de vue de la population strictement, cela signifie que je perds 25 000 personnes. Peut-être que cela donne plus de force à ma circonscription, si on en croit les dernières élections, mais j'estime qu'il est important de préserver l'équilibre au niveau de la population également.

[Français]

Mme Alexandrine Latendresse: D'accord.

Monsieur Allen, vous êtes allé à l'audience publique de la commission. Pouvez-vous nous expliquer pour quelles raisons vous préférez que votre comté soit considéré du nord au sud plutôt que de l'est à l'ouest, comme on peut le voir ici? Quelle était la teneur de votre présentation à la commission?

[Traduction]

M. Malcolm Allen: Dans la région de Niagara elle-même, qui est une région homogène et qui loge une administration régionale, les axes se définissent par les corridors de transport nord-sud, pas seulement le canal, mais aussi l'autoroute 406, de même que le Queen Elizabeth Way, qui va du Nord au Sud, de St. Catharines à Fort Erie. La plupart de ses artères principales sont des axes nord-sud, et il en va de même pour la majeure partie de son infrastructure. En fait, les portes d'entrée économiques, telles que définies par la région de Niagara, sont Welland, Thorold et Port Colborne, dans ma circonscription, de même que Niagara Falls et Fort Erie, dans la circonscription du ministre Nicholson.

Les entrepreneurs et les représentants des chambres de commerce qui sont venus témoigner devant la commission, comme la chambre de commerce de Thorold et l'association des gens d'affaires du centre-ville de Thorold, voulaient être alignés avec Welland et Port Colborne. La chambre de commerce de Fort Erie voulait s'aligner avec Niagara Falls. Les maires et les conseillers de Niagara-on-the-Lake et de Fort Erie étaient unanimes: ils voulaient une délimitation nord-sud en raison de la rivière. Les trois collectivités concernées sont des villes frontalières étant donné que la rivière Niagara borde les États-Unis.

Prenons les conseils scolaires, par exemple. Au Conseil scolaire de district de Niagara, les surintendants sont responsables d'axes nord-sud. Au Service de police régional de Niagara, les sergents sont aussi responsables de divisions nord-sud. L'escarpement du Niagara, même si c'est un endroit merveilleux pour cultiver du raisin, comme à Beamsville, ne peut pas vraiment servir de délimitation... Si c'était le cas, la portion nord de St. Catharines ne ferait jamais partie de St. Catharines, parce qu'elle est située plus haut que l'escarpement.

Je comprends que c'est un repère géographique; cela n'a simplement jamais été utilisé comme délimitation politique. Comme je le disais tantôt, la portion sud de St. Catharines, dans l'une ou l'autre des versions, fait partie de la circonscription de Welland—Thorold depuis des dizaines d'années. Ce n'est rien de nouveau. En fait, c'était déjà comme cela.

J'ajoute finalement que les cartes ont effectivement changé depuis la première version. Une nouvelle audience a été tenue à Hamilton à cet égard. C'était l'occasion de s'opposer aux changements proposés à la carte dans la première version, et j'ai été le seul à m'y présenter.

Le président: Merci.

Monsieur Dion, vous avez cinq minutes.

[Français]

L'hon. Stéphane Dion (Saint-Laurent—Cartierville, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

[Traduction]

Monsieur Allen, je n'ai pas de question pour vous. Vous avez très bien fait valoir votre point.

J'ai toutefois quelques questions à poser à mes deux autres collègues. Je crois que l'enjeu est bien plus grand de ce côté.

J'aimerais savoir si vous êtes en mesure, messieurs Allison et Dykstra, d'indiquer au comité quel est l'écart, positif et négatif, entre le quota provincial et la dernière proposition de la commission, celle que vous avancez également, pour les quatre circonscriptions. Je vous pose la question, parce que vous affirmez que les quatre comtés seront davantage égaux en fait de taille. Êtes-vous en mesure de nous donner des chiffres là-dessus?

Si vous ne l'êtes pas, peut-être que Mme Boisvert et M. Montpetit le sont. Il est important que le comité ait cette information pour savoir ce qui est en jeu.

• (1155)

M. Rick Dykstra: Monsieur le président, je répondrai à M. Dion que les chiffres donnés dans la première proposition sont très clairs. Selon les modifications proposées par la commission, chacune des quatre circonscriptions comptait entre 113 000 et 117 000 habitants.

L'hon. Stéphane Dion: Vous dites 113 000 et...?

M. Rick Dykstra: Et 117 000.

Pour les changements définis dans la troisième version... Et j'aimerais préciser que ce n'est pas parce qu'on ne présente pas d'exposé à une réunion... En réalité, le processus est bien plus complexe encore que le simple fait de participer à une réunion. C'est ce que M. Allison et moi avons fait pour soumettre nos objections.

Pour revenir à votre question, la circonscription de M. Allison aura entre 84 000 et 85 000 personnes, et celle de M. Nicholson en comptera environ 126 000.

L'hon. Stéphane Dion: C'est M. Nicholson qui aura la plus grande circonscription.

M. Rick Dykstra: Oui.

Je crois que M. Allen et moi avons...

L'hon. Stéphane Dion: En fait de pourcentage du quota provincial, qu'est-ce que cela représente?

M. Rick Dykstra: Nous en sommes tout juste aux seuils minimum et maximum, qui sont respectivement de 84 000 et de 126 000 ou 127 000 environ. On respecte les seuils établis, mais on s'éloigne de l'objectif, ou en tout cas d'un des principes de base de la redistribution à Niagara, c'est-à-dire d'égaliser les choses.

L'hon. Stéphane Dion: S'agit-il principalement de circonscriptions urbaines?

M. Rick Dykstra: Non, je dirais que ma circonscription est probablement la plus urbaine des trois. En fait, c'est la seule des trois.

Celle de M. Allen comprend des zones urbaines, mais aussi des zones rurales. Les trois autres circonscriptions sont un mélange de zones urbaines et rurales.

L'hon. Stéphane Dion: Diriez-vous que parce qu'une circonscription est plus urbaine que les autres, cela justifie le fait qu'elle compte moins d'habitants?

M. Rick Dykstra: Non, parce que selon moi, la commission a élaboré une stratégie tout à fait judicieuse. Actuellement, la circonscription de Niagara Ouest—Glanbrook pourrait fonctionner très rondement si on lui ajoutait une autre portion de St. Catharines, qui comporte déjà une zone rurale. Cela ne ferait qu'ajouter à sa force.

M. Dean Allison: J'aimerais formuler un commentaire brièvement sur le quota.

L'hon. Stéphane Dion: Rapidement, car il ne me reste que quelques minutes.

M. Dean Allison: Très rapidement: le rapport indique qu'à 86 000 habitants, on serait à 18,53 p. 100 sous le quota provincial. Donc, selon le rapport, ma circonscription aurait 18 p. 100 de moins que le quota provincial.

L'hon. Stéphane Dion: C'est 18 p. 100.

M. Dean Allison: Oui, 18,5 p. 100 sous le quota provincial.

L'hon. Stéphane Dion: Vous avez entendu les préoccupations de M. Allen à l'égard des collectivités qu'il représente. Pourquoi ne pensez-vous pas que l'intérêt des collectivités devrait aussi être pris en compte?

M. Rick Dykstra: En fait, je crois que l'intérêt des collectivités doit faire partie de l'équation. C'est d'ailleurs pour cela que je suis ici aujourd'hui.

Je crois que nos intérêts communs s'en trouveraient grandement modifiés, selon les nouvelles délimitations, et je pense que les collectivités de St. Catharines et du Grand Niagara seraient mieux desservies par le modèle présenté dans la première proposition.

Une des questions clés du sondage effectué auprès de la population de St. Catharines portait sur le sentiment d'appartenance à la communauté. Tous les répondants ont indiqué que la force du sentiment d'appartenance était...

L'hon. Stéphane Dion: Y a-t-il moyen de remédier à cet écart et, par la même occasion, d'apaiser les préoccupations de M. Allen?

M. Rick Dykstra: Je crois que oui. Je pense que c'est ce que fait en partie la troisième proposition, même si nous n'en sommes pas encore tout à fait là.

L'hon. Stéphane Dion: En avez-vous discuté ensemble afin de régler votre différend?

M. Dean Allison: Nous avons convenu d'être en désaccord.

Des voix: Oh, oh!

M. Malcolm Allen: Honnêtement, j'ai un peu de mal à comprendre la démarche de M. Allison et de M. Dykstra. Je ne suis pas certain de savoir s'ils veulent revenir à la première proposition, ou s'ils sont prêts à accepter la troisième avec certaines modifications.

S'il est question de la troisième carte, celle qui est devant vous, comportant les modifications qu'ils ont présentées par écrit, la proposition de M. Dykstra de déplacer la délimitation ouest de St. Catharines concerne M. Allison et lui. Cela ne touche pas du tout la circonscription de Welland.

Le problème, c'est que M. Allison propose d'empiéter sur la partie ouest et sud de St. Catharines, qui fait actuellement partie de la circonscription de Welland. Si M. Allison propose de prendre la portion sud-ouest de St. Catharines, alors oui, je m'y oppose. En fait, selon cette proposition, il prendrait la portion sud-ouest jusqu'à la 406, ce qui veut dire que St. Catharines serait divisée en trois grandes parties, plus encore que maintenant.

L'hon. Stéphane Dion: S'il me reste du temps, monsieur le président, ma question est...

Le président: Bien sûr, une dernière question. Je vais faire preuve d'indulgence envers vous, monsieur Dion.

L'hon. Stéphane Dion: Est-ce possible de remédier à ce problème d'inégalité entre vos trois circonscriptions en tâchant de répondre au moins en partie aux préoccupations de M. Allen? Est-ce impossible?

M. Dean Allison: Je crois que ce sera difficile.

● (1200)

M. Rick Dykstra: Les choses ont mal commencé, en raison des commentaires que M. Allen a faits publiquement. Nous en avons parlé et ce point a été réglé.

Je pense que nous avons fait des progrès, mais je suis d'accord avec M. Allison pour dire qu'il est possible de consolider le tout, tant pour les intérêts des collectivités que pour la taille des comtés, en une seule étape. Et c'est ce qu'on demande de faire aujourd'hui.

L'hon. Stéphane Dion: Est-ce possible de présenter ce compromis au comité et de travailler avec M. Allen en ce sens?

M. Dean Allison: Nous en avons discuté, mais il n'est pas en faveur de notre proposition, et c'est pour cela que nous sommes ici.

L'hon. Stéphane Dion: J'aurai essayé, monsieur le président.

Le président: J'apprécie l'effort.

Merci à nos témoins. Je crois que nous allons nous arrêter ici. La ministre Finley doit partir.

Je sais, monsieur Cullen, que vous vouliez prendre une minute, mais...

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Juste une minute.

Je ne suis pas sûr de comprendre s'il y a quelque chose d'unique...

Le président: Je vais laisser partir la ministre Finley, puis vous pourrez prendre une minute.

Merci.

M. Nathan Cullen: Oui, cela ne concerne pas du tout la ministre Finley.

L'hon. Diane Finley: Merci beaucoup.

M. Nathan Cullen: La seule chose qui diffère dans ce processus et que je ne comprends pas, c'est que la commission a choisi de tenir une deuxième séance pour présenter les nouvelles cartes. La commission a présenté les nouvelles cartes pour l'ensemble de la région et des gens sont venus témoigner.

Est-ce que vous êtes tous les deux allés témoigner? Je ne me souviens plus, mais...

M. Dean Allison: Nous étions à la Chambre, mais nous avons soumis des mémoires.

M. Nathan Cullen: Je vois.

Vous étiez en Chambre et vous avez envoyé vos mémoires, qui appuyaient cette proposition. Puis, une nouvelle carte a été proposée, et c'est celle-là que vous n'appuyez pas.

Je veux simplement m'assurer de bien comprendre le processus. Est-ce que la commission a par la suite tenu d'autres audiences publiques?

M. Dean Allison: Non. Il n'y en a eu qu'une.

M. Nathan Cullen: Je suis confus, car M. Allen a parlé d'audiences supplémentaires...

Est-ce que les nouvelles cartes de la commission ont été présentées à ce moment-là?

M. Malcolm Allen: Oui.

La première séance a eu lieu à Niagara Falls pour la région du Niagara. Je crois que 13 mémoires publics ont été soumis. Les cartes ont ensuite été modifiées encore une fois.

Une autre séance a été tenue à Hamilton, et les gens de Niagara pouvaient y assister parce que les cartes avaient changé, alors j'y suis allé.

M. Nathan Cullen: Merci.

Le président: Et cette audience portait sur les cartes finales?

M. Malcolm Allen: Oui.

Le président: D'accord, merci.

Autre chose?

Parfait.

Merci à vous tous d'être venus aujourd'hui. Merci pour toutes les informations que vous nous avez fournies et pour votre bonne entente.

Des voix: Oh, oh!

Le président: Nous allons faire une courte pause avant de poursuivre la séance à huis clos. Nous avons quelques rapports à examiner.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>